

Agression de la Défense : un djihadiste connu pour délinquance

écrit par Christine Tasin | 30 mai 2013



On ne remerciera jamais assez (sic!) Sarkozy pour la suppression de la “double peine” pour faire plaisir à la gôche qui a néanmoins continué de le haïr et de lui savonner la planche.

Parce que, tout de même, celui qui a tenté d'égorger un militaire à la Défense était [connu](#) par les services de police pour des faits de petite et moyenne délinquance qui, apparemment, ne l'ont pas conduit en prison, prouvant ainsi que la thèse de Taubira selon laquelle ce serait la prison qui serait responsable de la récidive a du plomb dans l'aile...

Il était “*islamiste*” (personne n'utilise musulman, n'est étrange) “*récemment converti et sous surveillance pour ses convictions religieuses*” (tout le monde sait que ce sont les catholiques de Civitas et les bouddhistes qui sont sous surveillance pour leurs convictions religieuses...).

Pourtant “*surtout pas d'amalgame*”, “*rien ne prouve qu'il y ait des liens avec l'islam radical*” “*Il faut en savoir plus sur ses motivations, sur son parcours, sur son environnement*”

familial", selon Valls.

IL est évident que la France n'a plus les moyens de conserver des serpents qu'elle nourrit dans son sein. Un immigré délinquant doit être expulsé dans son pays d'origine. Un djihadiste potentiel, français ou immigré, doit être soit en prison soit expulsé dans un pays musulman.

Il en est du terrorisme comme du [halal](#). Le principe de précaution doit prévaloir.

L'Etat a à sa charge des fonctions régaliennes, l'une d'elles l'oblige à assurer la sécurité de ceux qui vivent sur son territoire.

Il est plus qu'urgent que notre gouvernement en tire les conséquences qui s'imposent.

Christine Tasin